

## Autres pays—suite

Pays	Traité ou convention	Dispositions
CHINE.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 26 septembre 1946; en vigueur le 28 septembre 1946. Complété par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; protocole d'application provisoire signé le 21 avril 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
COLOMBIE.....	Le traité de commerce conclu avec le Royaume-Uni le 16 février 1866 s'applique au Canada. Un accord commercial entre la Colombie et le Canada a été signé le 20 février 1946, mais n'est pas encore en vigueur.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Le protocole du 20 août 1912 prévoit que les dominions pourront y mettre fin séparément sur avis d'un an. Le traité est maintenu en vigueur par un échange de notes (le 30 décembre 1938) jusqu'au 30 septembre 1939 et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
COSTA-RICA.....	Échange de notes des 1 <sup>er</sup> et 2 mars 1933 avec le Royaume-Uni et décret du conseil du Canada rendu le 20 juillet 1935.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
CUBA.....	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; protocole d'application provisoire signé le 30 octobre 1947, et provisoirement mis en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée, y compris les avantages indiqués <sup>1</sup> .
DANEMARK.....	Les traités de paix et de commerce conclus avec le Royaume-Uni le 13 février 1660-1661 et le 11 juillet 1670 s'appliquent au Canada <sup>2</sup> .	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Une déclaration du 9 mai 1912 stipule que les dominions pourront y mettre fin séparément sur avis d'un an <sup>2</sup> .
ÉQUATEUR.....	<i>Modus vivendi</i> par échange de notes le 26 août 1941; en vigueur le 1 <sup>er</sup> octobre 1941.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour une période indéfinie et sujet à expiration sur avis de trois mois.
ESPAGNE.....	Loi du traité avec l'Espagne du 11 juin 1928, sanctionnant le traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et l'Espagne le 31 octobre 1922 (révisé le 5 avril 1927); en vigueur le 1 <sup>er</sup> août 1928.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis de six mois.
ÉTATS-UNIS.....	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; protocole d'application provisoire signé le 30 octobre 1947; en vigueur provisoirement le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée, y compris les avantages indiqués. Si, à un certain moment, l'accord général est abandonné, l'accord commercial signé le 17 novembre 1938 redevient en vigueur.

Renvois à la fin du tableau, p. 1027.